

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Égalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE GUYANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 05 juillet 2022 Délibération n°2022-87-VM

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Date de convocation du conseil : 27 juin 2022

Objet : Création de classes 2022-2023

Étaient présents (19) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, conseillers municipaux

Etaient absents mais avaient donné procuration (4) :

M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Martin LABRUNE, Conseiller Municipal Mme Rose DANIEL, 9e Adjointe au Maire à Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale

Étaient absents (10) :

M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire (excusée), M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Madly MARIGNAN (excusée), Mme Claudette TYNDAL, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY (excusé), Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

LE MAIRE EXPLIQUE que la Commission Education de la collectivité communale s'est réunie le 23 mai 2022, afin de déterminer la répartition des enfants inscrits pour la rentrée 2022-2023.

L'évolution démographique de la Commune de Macouria conduit à envisager pour la prochaine rentrée, le maintien des classes composant l'extension au sein des établissements Raymond RIBAL maternelle et élémentaire. Ainsi, les deux classes modulaires de CE1 de la ZAC 4 installées à l'école Edmé COURAT, deviendront deux classes de CE2.

Compte tenu des effectifs en liste d'attente pour la classe de CP, il convient de procéder à la création d'une classe supplémentaire à l'établissement Maud NADIRE. Le rectorat a acté toutes ces créations.

VU l'avis de la commission Education du 23 mai 2022

VU le rapport n° 77/22/VM de Monsieur le Maire,

LE CONSEL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1:

D'approuver la création de 8 classes supplémentaires comme suit :

ETABLISSEMENTS	Nombre de classe	CREATION DE CLASSE
Raymond RIBAL Maternelle	3	1 CLASSE PS 1 CLASSE MS 1 CLASSE GS
Raymond RIBAL Elémentaire	2	2 CLASSES CP
EDME COURAT	2	2 CLASSES CE2
MAUD NADIRE	1	1 CLASSE CP
NOMBRE DE CLASSES	8	

ARTICLE 2:

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

ARTICLE 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 7 juillet 2022